

**COMMUNE DE WATERMAEL-  
BOITSFORT**  
**Service de l'Urbanisme**  
**Place Antoine Gilson, 1**  
**1170 BRUXELLES**

V/Réf : urb/2157 (contact : Mme Chloe Gillain)  
N/Réf. : AVL/ah/WBM-2.163/s518  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur, Madame,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Rue de l'Eider, 10. Demande de permis unique portant sur la transformation d'une habitation comprise dans un ensemble de deux maisons jumelées.

Suite à votre courrier du 28 mars 2012 sous référence, réceptionné le 3 avril dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 18 avril 2012.

Le dossier concerne une maison jumelée située dans la zone de protection des cités-jardins Le Logis et Floréal. Les travaux visent principalement le remplacement de la toiture en pavillon par une toiture à versants, la construction d'une lucarne de forme triangulaire en toiture avant ainsi que la création d'une baie dans le nouveau pignon.

La Commission observe que, bien que situées dans la zone de protection d'un ensemble classé, les transformations proposées seront à peine visibles depuis ce bien et modifieront peu son contexte. Cependant, elle estime que les interventions sont incompatibles avec la typologie de la maison double car la modification de la toiture et l'installation de la lucarne porteraient atteinte à la symétrie de la construction existante et seraient ainsi fort préjudiciables à cet ensemble très caractéristique des années 1950 1960. La CRMS ne peut donc approuver la demande d'autant que les interventions semblent déraisonnables par rapport au gain de place escompté.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. A.A.T.L. / D.M.S. (Mme M. Kreutz) / A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans)